

2008/8721 - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE - 10, 12 RUE JOLIOT CURIE - 69005 LYON - OPERATION N° 05 307 002 - MONTANT DE L'OPERATION : 2 950 000 € TTC - MODIFICATION DE MARCHE – LOT 8 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibérations n° 2003/2944 du 15 septembre 2003, n° 2005/5494 du 12 septembre 2005 et 2006/6976 du 18 septembre 2006, vous avez approuvé le projet cité en objet et fixé le montant de l'opération à 2.950.000 € TTC dont 1er équipement à 821 000 € TTC.

Par délibération n° 2006/6764 du 13 juillet 2006, vous avez autorisé M. le Maire à signer le marché visé en objet.

Il convient de charger davantage les ragréages pour limiter les défauts de planimétrie des dalles béton, en rez-de-chaussée, étage et mezzanine.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du Marché HT	Avenant antérieur HT	Présent avenant HT	Nouveau Montant HT	%
260114	8	STORIA	28 159,00	0	5 244,00	33 403,00	18,62

Le projet d'avenant du marché précité a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La dépense occasionnée par cet avenant sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération étant précisé que le montant de l'autorisation de programme reste inchangé. »

Vu les délibérations des 15 septembre 2003, 12 septembre 2005, 13 juillet 2006 et 13 septembre 2006 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- La modification du marché du lot 8 – Revêtements de sols – Faïence (n° 260114) relatif à la construction d'une bibliothèque 10-12, rue Joliot-Curie à Lyon 5^e est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon en cours – programme 5, AP n° 2003-300, natures 2031, 2313, 2184, 2183 et 2168, fonction 321, opération n° 05 307 002.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE